

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la  
Municipalité de Lamarche tenue le lundi 15 septembres 2025 à 9h00 au lieu des  
sessions du conseil sous la présidence de M. Michel Bergeron maire, et à laquelle il  
ya quorum légal.

**Sont présents(es) :**    Michel Bergeron, maire            Élise Bouchard, conseillère  
                                 Lucien Boily, conseiller        no.2  
                                 no.1                                   Jean-  
                                 Pierre Ménard, conseiller  
                                 no.3

**Sont absents(es) :**    Jean-Denis Morel, conseiller no.6

Est également présent:  
Hendrick M. Larouche, directeur général et greffier-trésorier

**ORDRE DU JOUR**

- 1. Mot de bienvenue
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- Résolutions**
- 3. Modification du calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2025
- 4. Période de questions
- 5. Levée de l'assemblée

**1. MOT DE BIENVENUE**

La séance est ouverte à 9h00 par M. Michel Bergeron, Maire.

**194-09-2025    2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Élise Bouchard

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Ménard

D'adopter l'ordre du jour tel que lu par M. Hendrick M. Larouche, directeur général  
et greffier-trésorier.

**Résolutions**

195-09-2025    3. **MODIFICATION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2025**

Modification du calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2025

Considérant que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Considérant que lorsqu'il y a modification du calendrier, nous devons adopter une résolution et publier un avis de changement;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Lucien Boily

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Ménard

Et résolu à l'unanimité

Que la séance ordinaire du mois de d'OCTOBRE 2025 se tiendra le mercredi 1er octobre 2025 à 19h00 à la salle municipale.

Que le calendrier modifie des séances ordinaires 2025 suivant soit adoptée:

20 janvier

3 février

3 mars

7 avril

12 mai

2 juin

7 juillet

18 août

2 septembre (mardi)

1 octobre

10 novembre

1er décembre

4. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de question débute à 9h02 et se termine à 9h03.

196-09-2025    5. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Les points à l'ordre du jour étant épuisés;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR madame le conseillère Élise Bouchard

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la séance soit levée, il est 9 h 03.

Nous soussignés, monsieur Michel Bergeron, maire à la municipalité de Lamarche et monsieur Hendrick Martel-Larouche, directeur général et greffier-trésorier ayant signés le présent procès-verbal, reconnaissons et considérons avoir signée toutes les résolutions qu'y sont contenues.

---

Michel Bergeron,

Maire

---

Hendrick Martel-Larouche,

Directeur général et greffier-trésorier

---

Michel Bergeron, maire

---

Hendrick M. Larouche, directeur  
général et greffier-trésorier